Department of Foreign Affairs and International Trade



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le 22 février 1995

No. ACE-0195

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portant création d'une fondation binationale pour les échanges dans le domaine de l'éducation, fait à Ottawa le 13 février 1990.(1) Suite aux entretiens qu'ont récemment eu les représentants de nos deux Gouvernements, j'ai l'honneur de vous proposer de remplacer le paragraphe 2 de l'Article V de cet Accord par ce qui suit:

« 2. La Fondation sera régie par un Conseil composé de vingt membres, dont dix seront citoyens ou ressortissants des États-Unis d'Amérique et dix seront citoyens ou ressortissants du Canada. »

et de remplacer, au paragraphe 5 du même Article, «les sept autres membres américains» et «les sept autres membres canadiens» par «les neuf autres membres américains» et «les neuf autres membres canadiens» respectivement.

J'ai l'honneur de proposer que, si les modifications énoncées dans la présente Note agréent au gouvernement des États-Unis d'Amérique, la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma plus haute considération.

'André Ouellet Ministre des Affaires étrangères

(1) Recueil des traités du Canada 1990 No 18